



COMMUNE DE DURRENBACH

**Compte-rendu des délibérations
du Conseil Municipal du 30 mars 2022**

Date de
convocation :
24 mars 2022

Nombre de
conseillers en
exercice : 15

Présents : 12

Procuration : 3

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, en séance publique au lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Membres présents : M. WEISS Damien, M. SIEDEL Dominique, Mme CORDON Laurence, M. DEUBEL Denis, Mme DUTEY Sylvie, Mme FABACHER Angélique, M. HOH Christian, M. JEDELE Cyril, Mme KLINGLER Catherine, M. Denis RICHTER, Mme SCHALL Nathalie et Mme VINCENT Anne.

Membre(s) absent(s) excusé(s) : Mme Aurélie HAMMENTIEN (qui a donné procuration à M. JEDELE Cyril), M. HEINRICH Thierry (qui a donné procuration à M. SIEDEL Dominique) et M. Alain PFEIFFER (qui a donné procuration à Damien WEISS)

Membres(s) absent(s) non excusé(s) : /

Secrétaire de séance : Mme Catherine KLINGLER

Approbation du compte-rendu de la séance du 3 mars 2022

2022-14 : Compte administratif 2021 – Budget Principal

Pour : 14 voix

Abstention : 1 voix

Contre : 0 voix

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Monsieur le Maire s'est retiré pour laisser la présidence à M. Dominique SIEDEL, Adjoint au Maire.

Après avoir vérifié les comptes nature des différents chapitres et après en avoir délibéré par vote à mains levées,

Le Conseil Municipal

DECIDE à l'unanimité :

D'APPROUVER le Compte Administratif du Budget Principal de l'année 2021 aux chiffres suivants :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	570 916,46 €	106 991,57 €
Recettes	738 710,86 €	557 463,16 €
Solde	167 794,40 €	450 471,59 €

D'ARRETER le résultat de clôture du budget principal de l'exercice 2021, avec un montant excédentaire global de **618 265,99 €**.

2022-15 : Affectation du résultat 2021 – Budget Principal

Pour : 15 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Le Compte Administratif 2021 du Budget Principal, approuvé à l'unanimité par délibération du Conseil Municipal, fait apparaître un résultat excédentaire d'un montant de **167 794,40 €** en section de fonctionnement et un résultat excédentaire d'un montant de **450 471,59 €** en section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité d'affecter ce résultat comme suit :

REPORT du résultat excédentaire de la section de fonctionnement du budget principal 2021, d'un montant de 167 794,40 €, au compte 002 des recettes de fonctionnement du budget primitif 2022,

D'AFFECTER le résultat excédentaire de la section d'investissement du budget principal 2021, d'un montant de 450 471,59 €, au compte 001 en recettes d'investissement du budget primitif 2022.

2022-16 : Compte administratif 2021 – Budget annexe 21 Rue Principale

Pour : 14 voix

Abstention : 1 voix

Contre : 0 voix

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Monsieur le Maire s'est retiré pour laisser la présidence à M. Dominique SIEDEL, Adjoint au Maire.

Après avoir vérifié les comptes nature des différents chapitres et après en avoir délibéré par vote à mains levées,

Le Conseil Municipal

DECIDE à l'unanimité :

D'APPROUVER le Compte Administratif du Budget annexe 21 Rue Principale de l'année 2021 aux chiffres suivants :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	21 441,61 €	505 846,17 €
Recettes	1. €	665 743,27 €
Solde	- 21 441,61 €	159 897,10 €

D'ARRETER le résultat de clôture de l'exercice 2021 avec les chiffres suivants :

- un montant déficitaire de 21 441,61 € en section de fonctionnement
- un montant excédentaire de 159 897,10 € en section d'investissement

2022-17 : Affectation des résultats – Budget annexe 21 Rue Principale

Pour : 14 voix

Abstention : 1 voix

Contre : 0 voix

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Le Compte Administratif 2021 du Budget Annexe 21 Rue Principale, approuvé à l'unanimité par délibération du Conseil Municipal, fait apparaître un résultat déficitaire d'un montant de 21 441,61 € en section de fonctionnement et un résultat excédentaire d'un montant de 159 897,10 € en section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité d'affecter ce résultat comme suit :

REPORT du déficit de fonctionnement de fonctionnement du budget annexe 21 Rue Principale 2021, d'un montant de 21 441,61€, au compte 002 des dépenses de fonctionnement, du budget annexe 21 RP 2022,

AFFECTATION du résultat excédentaire de la section d'investissement du budget annexe 21 Rue Principale 2021, d'un montant de 159 897,10 €, au compte 001 des recettes d'investissement du budget annexe 21 RP 2022.

2022-18 : Compte de gestion 2021 - Budget Principal

Pour : 15 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu le Compte de Gestion 2021 du Budget Principal de la Commune adressé à la commune par Madame Sandra FAIDHERBE, conseillère aux décideurs locaux,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif du Budget Principal de la Commune de l'exercice 2021,

Après s'être fait présenter le Compte de Gestion 2021 du Budget Principal de la Commune dressé par la conseillère aux décideurs locaux, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que la conseillère a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que toutes les écritures sont conformes et justifiées,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECLARE à l'unanimité que le Compte de Gestion du Budget Principal de la Commune dressé pour l'exercice 2021 par la conseillère aux décideurs locaux, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2022-19 : Compte de gestion 2021 - Budget Annexe 21 Rue Principale

Pour : 15 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu le Compte de Gestion 2021 du Budget Annexe 21 Rue Principale de la Commune adressé à la commune par Madame Sandra FAIDHERBE, conseillère aux décideurs locaux,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif du Budget Annexe 21 Rue Principale de la Commune de l'exercice 2021,

Après s'être fait présenter le Compte de Gestion 2021 du Budget annexe 21 Rue Principale de la Commune dressé par la conseillère aux décideurs locaux, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que la conseillère a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que toutes les écritures sont conformes et justifiées,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECLARE à l'unanimité que le Compte de Gestion du Budget Annexe 21 Rue Principale de la Commune dressé pour l'exercice 2021 par la conseillère aux décideurs locaux, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2022-20 : Cotisation CAAA 2022

Pour : 15 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le courrier de la Caisse d'Assurance-Accidents Agricoles (CAAA) du 23 février 2022,

M. le Maire informe les conseillers que comme tous les ans, il y a lieu de procéder au règlement des cotisations d'assurance-accidents agricoles du Bas-Rhin. Ces cotisations foncières restent inchangées, après une baisse de 4 % en 2021. La commune a opté pour l'affectation en totalité de l'argent de chasse au paiement de cette cotisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE à l'unanimité,

DE VERSER une cotisation identique à l'année 2021, à savoir 750 € TTC,

D'AUTORISER M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce paiement

2022-21 : Subvention exceptionnelle – Classe verte

Pour : 15 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la demande de participation à son projet de classe verte de l'école,

M. le Maire informe les conseillers que l'école souhaite organiser des classes vertes. Les institutrices sollicitent la commune pour l'octroi d'une participation à ces sorties.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

DECIDE à l'unanimité,

D'OCTROYER une participation communale de 20 € par nuitée et par enfant, plafonnée à un maximum de 60 € par semaine de classe verte.

D'AUTORISER M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette subvention,

DE PREVOIR les dépenses au budget 2022 de la commune.

2022-22 : Vote des taux d'imposition 2022 - Fixation des taux des taxes foncières pour l'année 2022

Pour : 15 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2020-27 du 30 mars 2021,

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers les taux en vigueur pour l'année 2021 :

Taxe foncière bâtie (TFPB) : 28,73 % / Taxe foncière non bâtie (TFNB) : 58,55 %

Par conséquent, il y a lieu de fixer les nouveaux taux pour l'année 2022 pour ces taxes.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE à l'unanimité,

DE NE PAS AUGMENTER les taux d'imposition en 2022 et donc de les porter à :

Taxes	Taux d'imposition 2021	Evolution du taux en 2022	Taux d'imposition 2022
-------	------------------------	---------------------------	------------------------

Taxe foncière bâtie communale (TFPB)	28,73 %	0 %	28,73 %
Taxe foncière non bâtie (TFPNB)	58,55 %	0 %	58,55 %

2022-23 : Vote du budget primitif 2022 – Budget principal

Pour : 15 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la préparation budgétaire 2021,

Après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE à l'unanimité,

D'APPROUVER le budget primitif 2022 – Budget principal, arrêté aux chiffres suivants :

- **Section fonctionnement : 756 244,40 € en dépenses et en recettes**
- **Section d'investissement : 1 097 186,09 € en dépenses et en recettes**

DIVERS :

1. Prochain conseil municipal prévu le 07/04/2022

Le Maire,
Damien WEISS

Dominique SIEDEL	
Laurence CORDON	
Sylvie DUTEY	
Denis DEUBEL	
Angélique FABACHER	
Aurélie HAMMENTIEN	
Thierry HEINRICH	
Christian HOH	
Cyril JEDELE	
Catherine KLINGLER	
Alain PFEIFFER	

Denis RICHTER	
Nathalie SCHALL	
Anne VINCENT	